

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°01

**Objet : Acquisition d'une parcelle pour la construction d'une station d'épuration
sur la commune de Chiré en Montreuil
Budget assainissement**

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau pour prendre toute décision concernant l'acquisition de biens immobiliers, moyennant un prix maximum de 200 000 € HT,

Par délibération du Bureau du 13 avril 2021, il a été décidé d'acquérir un terrain à Chiré en Montreuil pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) desservant Latillé.

Le 14 septembre 2022 par acte authentique de Maître Guillaume CARRÉ, notaire à Saint-Georges-lès-Baillargeaux, un terrain cadastré D 606 d'une surface de 5 495 m² a été acquis par le Syndicat pour la somme de 20 606, 25 euros.

Lors de cette construction, il avait été envisagé de construire un local technique en limite séparative. Après étude de la configuration des lieux, cet emplacement n'était pas possible vu la pente de ce terrain. Il est donc nécessaire d'acquérir une parcelle supplémentaire afin de créer des talus permettant la construction de ce local.

Cette parcelle est cadastrée section D 607 d'une contenance totale de 179 m², à usage de terres agricoles.

Monsieur Rémy GAULT, accepte de céder une telle surface à prendre sur la parcelle de terrain non-bâti identifiée au cadastre, avant bornage, section D 609, d'une contenance totale de 6 537 m² située à Chiré en Montreuil, lieu-dit "La Cote des Chails", moyennant le prix de 671, 25 euros (cf. plan en annexe).

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver l'acquisition, moyennant le prix de 671, 25 €, d'une surface de 179 m² cadastrée section D 607, située sur le territoire de la commune de Chiré en Montreuil, lieu-dit "La Cote des Chails", appartenant à Monsieur Rémy GAULT,
- de confier l'établissement de l'acte authentique à la Selarl "Notaccords" (Maître Guillaume Carré), titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-lès-Baillargeaux (Vienne), les frais d'acte, estimés à environ 300,00 €, étant à la charge du Syndicat,
- de l'autoriser à arrêter les termes de l'acte authentique de vente et à le signer, de même que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

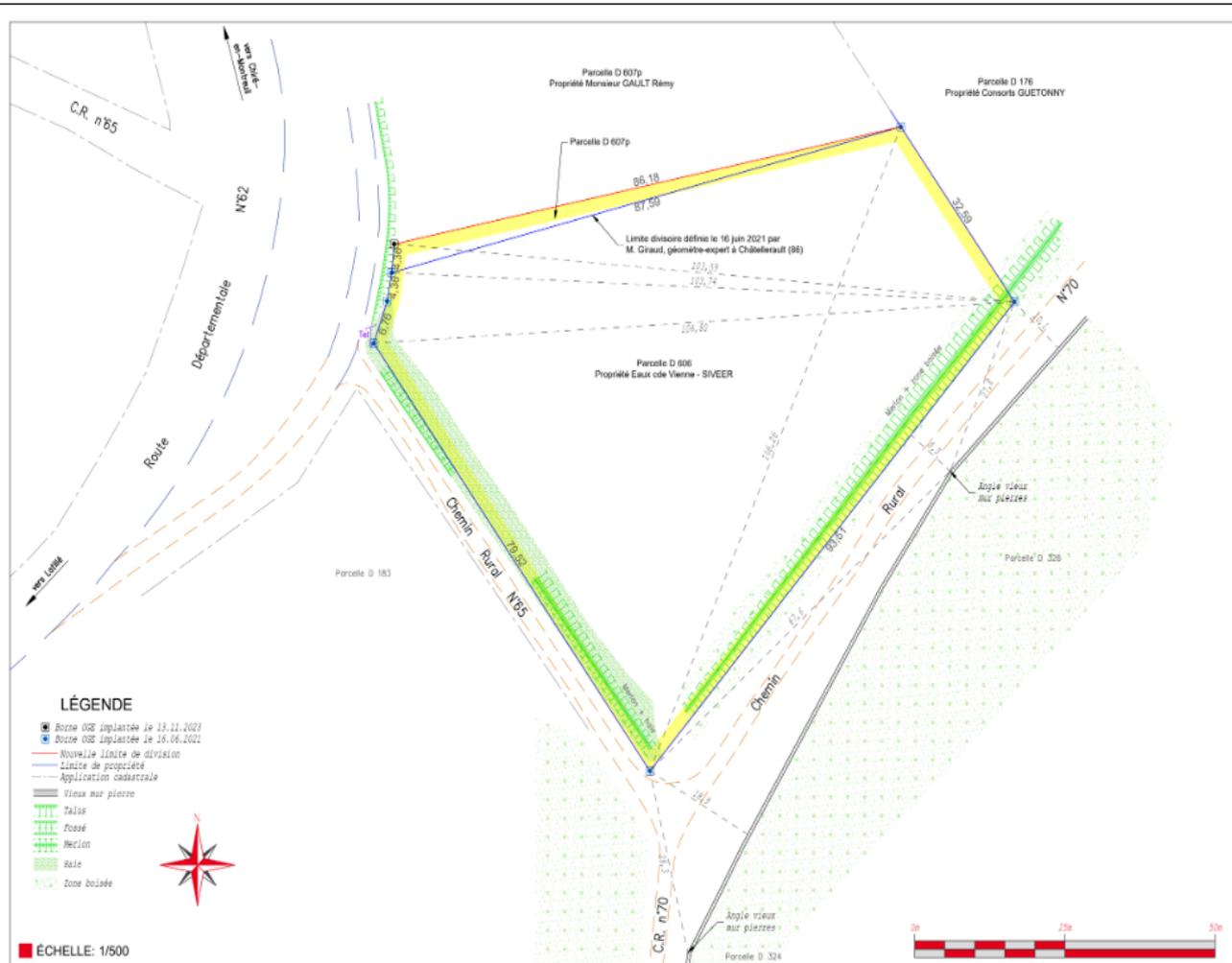
Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 25/03/2024
Qualité : Adjoint au Président du Syndicat - Président

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

ANNEXE à la délibération n°01

Plan de situation de la parcelle d'une surface de 179 m² cadastrée section D 607, commune de Chiré en Montreuil, lieu-dit "La Cote des Chails", appartenant à Monsieur Rémi GAULT,



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°02

**Objet : Acquisition d'un terrain pour la construction d'une station d'épuration
sur la commune de Persac
Budget assainissement**

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau pour prendre toute décision concernant l'acquisition de biens immobiliers, moyennant un prix maximum de 200 000 € HT,

Par délibération du Bureau du 12 septembre 2023, il a été approuvé le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées (STEP) à Persac dans la Vienne.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'acquérir une parcelle pour la réalisation de cette construction. Cette parcelle est cadastrée section BR 330 d'une contenance totale de 6 522 m², à usage de terres agricoles.

La SARL de la Brulonière Fontarabie, accepte de céder une telle surface à prendre sur la parcelle de terrain non-bâti identifiée au cadastre, avant bornage, section BR 229, d'une contenance totale de 22 263 m² située à Persac, lieu-dit "La Bouleterie", moyennant le prix de 3 261,00 euros (cf. plan en annexe).

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver l'acquisition, moyennant le prix de 3 261,00 €, d'une surface de 6 522 m² cadastrée section BR 330, située sur le territoire de la commune de Persac lieu-dit "La Bouleterie", appartenant à la SARL de la Brulonière Fontarabie,
- de confier l'établissement de l'acte authentique à la Selarl "Notaccords" (Maître Guillaume Carré), titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-lès-Baillargeaux (Vienne), les frais d'acte, estimés à environ 400,00 €, étant à la charge du Syndicat,
- de l'autoriser à arrêter les termes de l'acte authentique de vente et à le signer, de même que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 25/03/2024
Qualité : Adjoint au Président du Syndicat - Président

Le Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

ANNEXE à la délibération n°02

Plan de situation de la parcelle d'une surface de 6 522 m² cadastrée section BR 330, commune de Persac lieu-dit "La Bouloterie", appartenant à la SARL de la Brulonière Fontarabie,



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°03

**Objet : Acquisition d'un terrain pour construction d'une station d'épuration sur la commune de Valence en Poitou (Ceaux en Couhé)
Budget assainissement**

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau pour prendre toute décision concernant l'acquisition de biens immobiliers, moyennant un prix maximum de 200 000 € HT,

Par délibération du Bureau du 12 septembre 2023, il a été approuvé le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées (STEP) à Valence en Poitou (bourg de l'ancienne commune de Ceaux en Couhé) dans la Vienne.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'acquérir une parcelle pour la réalisation de cette construction.

Cette parcelle est cadastrée section 43 A 1629 d'une contenance totale de 2 848 m², à usage de terres agricoles.

Madame Agnès DILLOT, accepte de céder une telle surface à prendre sur la parcelle de terrain non-bâti identifiée au cadastre, avant bornage, section 43 A 1627, d'une contenance totale de 4 818 m² située à Valence en Poitou, lieu-dit "Les Pres de la Brunette", moyennant le prix de 1 425,00 euros (cf. plan en annexe).

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver l'acquisition, moyennant le prix de 1 425,00 €, d'une surface de 2 848 m² cadastrée section 43 A 1629, située sur le territoire de la commune de Valence en Poitou lieu-dit "Les Prés de la Brunette", appartenant à Madame Agnès DILLOT,
- de confier l'établissement de l'acte authentique à la Selarl "Notaccords" (Maître Guillaume Carré), titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-lès-Baillargeaux (Vienne), les frais d'acte, estimés à environ 400,00 €, étant à la charge du Syndicat,
- de l'autoriser à arrêter les termes de l'acte authentique de vente et à le signer, de même que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

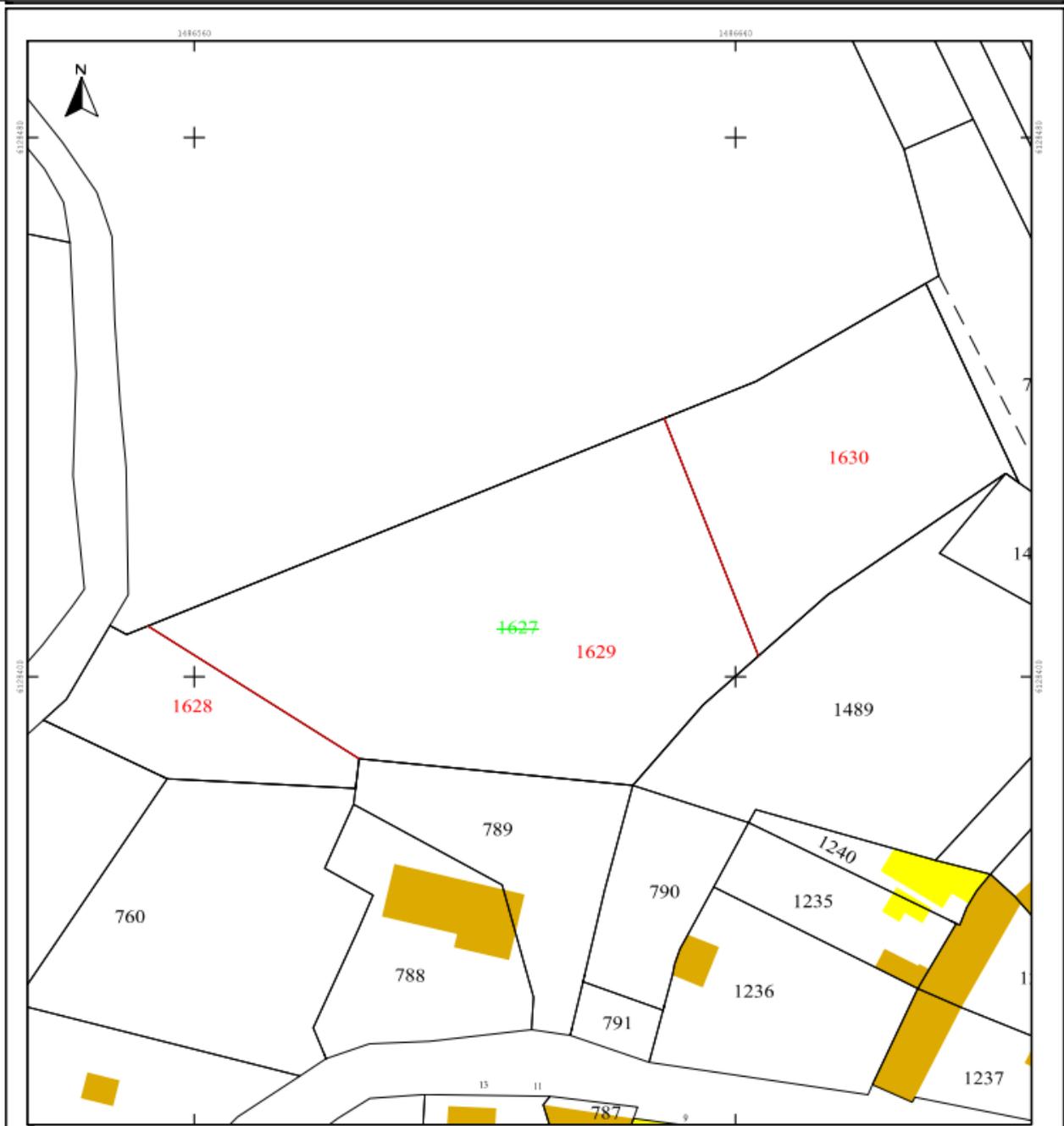
Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 25/03/2024 à 11:11:11
Qualité : Adjoint au Maire - Président

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

ANNEXE à la délibération n°03

Plan de situation de la parcelle d'une surface de 2 848 m² cadastrée section 43 A 1629, Valence en Poitou lieu-dit "Les Près de la Brunette", appartenant à Madame Agnès DILLOT,



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°04

Objet : Cession de deux parcelles à la commune d'Aslonnes

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2221-1 et L3112-1,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5722-3,

Vu les arrêtés inter-préfectoraux n°2013-D2/B1-018 et n°2013-D2/B1-072 en date du 5 février et en date du 15 novembre 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal Mixte d'Équipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER),

Vu l'arrêté préfectoral de la Vienne n°2013-D2/B1-086 du 11 décembre 2013 portant dissolution du Syndicat intercommunal pour l'eau et l'assainissement des Vallées du Sud,

Vu la délibération n°2 modifiée du Comité syndical en date du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau, notamment pour "prendre toute décision concernant la cession de bien immobilier moyennant un prix de cession maximum de 500 000 €",

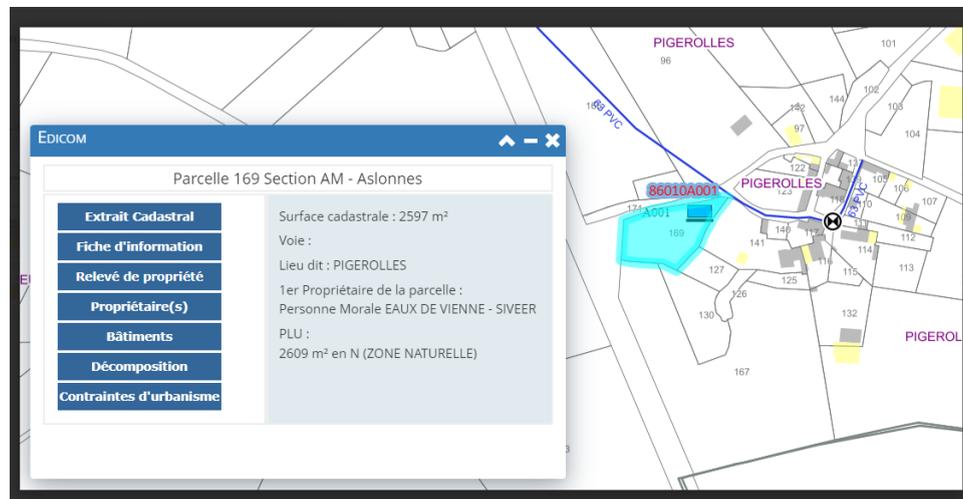
Vu la délibération n°2023-046 de la commune d'Aslonnes en date du 26 juin 2023 portant convention pour l'octroi d'un droit de passage et de vente et d'achat de parcelles,

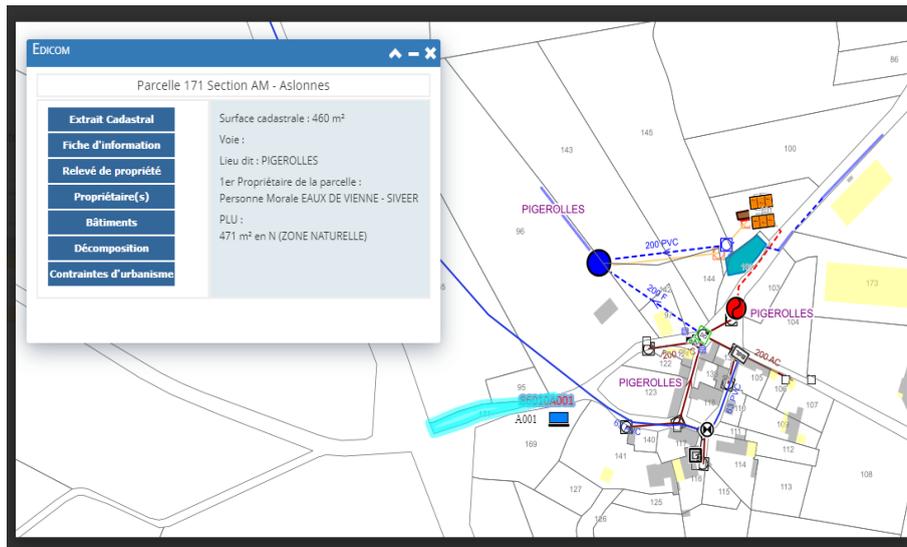
Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale de la Direction départementale des Finances Publiques de la Vienne en date du 28 août 2023,

Le Syndicat Eaux de Vienne-Siveer est propriétaire d'un ensemble immobilier cadastré sous le numéro AM 169 et AM 171, situé au lieu-dit "Pigerolles" à Aslonnes (86340) d'une contenance respective de 2 597 m² et de 460 m².

La parcelle identifiée sous le numéro AM 169 contient une réserve incendie appartenant et gérée par la commune d'Aslonnes.

Il s'agit de biens immobiliers ayant appartenu à l'ancien Syndicat intercommunal pour l'eau et l'assainissement des Vallée du Sud, entrés dans le patrimoine d'Eaux de Vienne-Siveer par arrêté en date du 15 novembre 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement, ayant pris effet le 1er janvier 2015.





En raison de leur d'absence d'exploitation, le syndicat Eaux de Vienne propose de vendre les deux parcelles de terrain ci-dessus mentionnées à la commune d'Aslonnes qui souhaite s'en porter acquéreur.

La validation de l'achat est subordonnée à une délibération favorable du conseil municipal de cette collectivité territoriale.

Par ailleurs, Monsieur Benoit BEYLIER, domicilié au 10 lieu dit Pigerolles à ASLONNES (86340), exploitant agricole, a exprimé le souhait de disposer d'un droit de passage permettant le cheminement de ces machines agricoles sur la parcelle cadastrée sous le n°AM 169. Cet itinéraire permet de réduire les risques routiers en comparaison du parcours actuellement emprunté pour accéder à ses terres.

Par acte sous seing privé en date du 28 juin 2023, le syndicat Eaux de Vienne-Siveer a accordé à Monsieur BEYLIER un droit de passage et l'aménagement du cheminement aux frais de ce dernier, étant précisé que cette servitude de passage est consentie sans contrepartie financière.

Par délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2023, la commune d'Aslonnes a approuver la convention de servitude conclue entre elle-même, le syndicat Eaux de Vienne et Monsieur BEYLIER et s'est engagée auprès d'Eaux de Vienne à se porter acquéreur des parcelles ci-dessus mentionnées.

Dans son avis en date du 28 août 2023 figurant en annexe, le service d'évaluation domaniale (DGFiP) de la Vienne a estimé à la somme de 890 € HT assortie d'une marge d'appréciation de 10% la valeur vénale de ces biens.

Dans la mesure où cette cession permettrait au Syndicat de ne plus assumer l'entretien de ces terrains, qui ne présentent aucune utilité pour lui, il est proposé d'approuver la vente de ces

biens à la commune d'Aslonnes, au prix de vente fixé à 1 € par parcelle Il est rappelé que ces terrains sont rentrés dans le patrimoine du syndicat à l'occasion de la fusion avec le SIVA SUD.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder au déclassement du domaine public des parcelles pour permettre leur d'intégration au domaine privé d'Eaux de Vienne. Ce déclassement a pour effet de disposer librement des parcelles.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- de constater que les parcelles identifiées au cadastre section AM n°169 et AM n°171 situées sur le territoire de la commune d'Aslonnes (86340), au lieu dit "Pigerolles", pour une superficie respective de 2 597 m² et 460 m², appartenant à Eaux de Vienne-Siveer, sont désaffectés,
- de déclasser du domaine public les parcelles précitées,
- d'approuver la cession de ces parcelles, moyennant le prix d'un euro pour chacune d'entre elles à la commune d'Aslonnes,
- de confier l'établissement de l'acte authentique de vente à la Selarl "Notaccords" susvisée, les frais d'acte, estimés à 400 €, étant à la charge de la commune d'Aslonnes,
- d'autoriser le président à arrêter les termes de l'acte de vente et à le signer, de même que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 25/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire - Président

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°05

**Objet : Déclassement d'ouvrages en vue de leur déconstruction
- château d'eau de Bignoux**

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2221-1 et L. 2141-1,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5722-3,

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau,

Vu la délibération n°8 du 23 janvier 2024 du Bureau,

Le syndicat Eaux de Vienne-Siveer est propriétaire d'un château d'eau situé au lieudit "La Plaine derrière la Gare" à Bignoux, et de la parcelle sur laquelle est édifié cet ouvrage, identifiée au cadastre section AT n°2 d'une surface totale de 170 m².

Le syndicat (SIVEER puis Eaux de Vienne Siveer à partir du 01.01.2015) est devenu propriétaire de l'ensemble par fusion avec le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint-Julien l'Ars (SIAEP).

Le château d'eau édifié dans les années 40 a été acquis le 06 décembre 2006 par le SIAEP de Saint-Julien l'Ars et transféré à Eaux de Vienne-Siveer le 1^{er} janvier 2015.

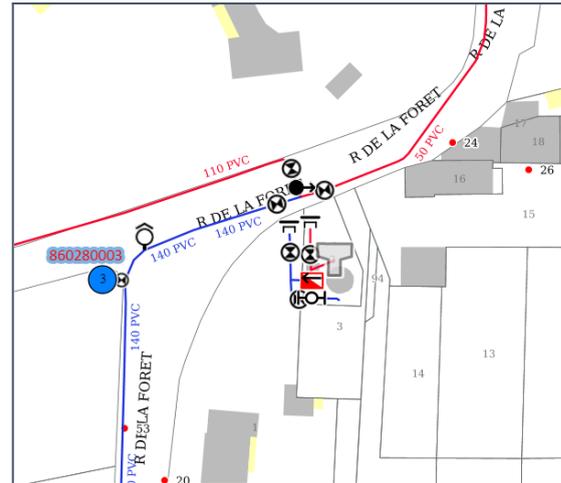
Cet ouvrage n'est plus exploité depuis environ 15 ans, il est donc désaffecté.

Conformément à la délibération n°8 du 23 janvier 2024, cet ouvrage doit faire l'objet d'une déconstruction en raison de son inutilité et des coûts engendrés par son entretien.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder au déclassement du domaine public de la parcelle et du château d'eau pour permettre leur d'intégration au domaine privé d'Eaux de Vienne. Ce déclassement a pour effet de disposer librement de la parcelle et de l'ouvrage.

Il est donc proposé de prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle et du château d'eau, ce qui entraînera son intégration au domaine privé d'Eaux de Vienne et donc sa déconstruction.

Cette opération sera également l'occasion de régulariser le transfert à Eaux de Vienne de l'ensemble des biens restés au nom de l'ancien SIAEP de Saint-Julien l'Ars, pour lesquels les formalités de publicité foncière n'ont pas encore été réalisées.



A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver le transfert de l'ensemble des biens de l'ex-Syndicat intercommunal en eau potable de la région de Saint Julien-l'Ars et de confier à la selarl "Notaccords" (Maître Guillaume Carré) titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-les-Baillargeaux (Vienne) l'établissement de l'acte de transfert, les frais d'acte étant à la charge du syndicat Eaux de Vienne,
- de constater que la parcelle identifiée au cadastre sous le numéro AT n°2 et le château d'eau attenants appartenant au syndicat Eaux de Vienne, sont désaffectés ;

par conséquent :

- de déclasser du domaine public la parcelle identifiée au cadastre section AT n°2 d'une surface totale de 170 m², située au lieudit "La Plaine derrière la Gare" à Bignoux,
- de déclasser du domaine public le château d'eau édifié sur la parcelle précitée.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 25/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire - Président

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°06

Objet : Déplacement du réseau d'eau potable, situé au lieu-dit La Chapelle Barbade à Moussac-sur-Vienne

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Le Président expose qu'Eaux de Vienne a reçu une demande de la société Technique Solaire, pour déplacer le réseau d'eau situé dans la parcelle 327, section G, située sur la commune de Moussac sur Vienne. Cette parcelle comportant une canalisation d'eau potable (PV 63 mm, sur environ 230 ml) et appartenant à un particulier, va être équipée par le pétitionnaire de panneaux photovoltaïques. Cette installation nécessite le déplacement de la canalisation.

La pose d'un nouveau réseau sera effectuée sur le domaine public. Les travaux, qui seront réalisés par Eaux de Vienne, consistent alors à :

- la fourniture et la pose d'une canalisation, sur une longueur de 400 ml (PEHD 63 mm),
- la pose de deux branchements
- la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre

La société Technique Solaire a proposé une offre de concours, pour prendre en charge le financement de ces travaux, qui sont estimés à 42 159,80 € HT.

Il convient de préciser que cette demande a été examinée avec le 1er Vice-Président.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention d'offre de concours qui sera conclue avec la société Technique Solaire et le propriétaire de la parcelle ;
- D'accepter la réalisation des travaux d'eau potable.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 25/03/2024
Qualité : Adjoint au Président du Conseil Municipal - Président

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°07

**Objet : Extension des réseaux d'eau et d'assainissement rue de Provence
à Verrières**

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Le Président expose qu'Eaux de Vienne a reçu une demande de la Commune de Verrières (86340), pour raccorder aux réseaux d'eau et d'assainissement, deux futures cellules commerciales, qui vont être créées rue de Provence. Ces deux bâtiments, qui sont financés par la commune, vont permettre d'accueillir un opticien, un audioprothésiste et un ophtalmologue.

Les travaux, qui seront réalisés par Eaux de Vienne, consistent à amener les réseaux d'eau et d'assainissement au droit des deux parcelles concernées ainsi qu'à poser dans la même tranchée les fourreaux nécessaires à la mise en œuvre des réseaux secs. L'opération comprend donc :

- une extension du réseau public d'alimentation en eau potable, sur une longueur de 35 ml (conduite souterraine en PVC de diamètre 110 mm),
- une extension du réseau public de collecte des eaux usées, sur une longueur de 35 ml (conduite souterraine en PVC de diamètre 200 mm)
- la fourniture et la pose de gaines, sur 35 ml pour la mise en œuvre par les concessionnaires concernés des réseaux électriques et de télécommunications.
- la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre

Le montant total de l'opération, hors branchement, se décompose comme suit :

- extension réseau eau : 12 000 €HT
- extension réseau assainissement : 13 600 €HT
- extension réseaux secs : 9 350 €HT

Soit un total estimé de 34 950 € HT.

Ces travaux seront réalisés et pris en charge par Eaux de Vienne.

Les parties publiques des branchements seront réalisées par Eaux de Vienne et feront l'objet de devis spécifiques, au nom du pétitionnaire, conformément au bordereau des prix en vigueur.

Dans la mesure où ces extensions du réseau public sont destinées à desservir de futures activités économiques (commerciales et/ou artisanales), la commune de Verrières propose de participer financièrement sous forme d'offre de concours à hauteur de :

- du réseau d'eau : 6 000 €HT (50% du montant des travaux)
- du réseau d'assainissement : 6 800 €HT (50% du montant des travaux)
- des réseaux secs : 9 350 €HT (100 % du montant des travaux)

Soit un total de 22 150 € HT.

Il convient de préciser que cette demande, qui a été examinée avec le 1er Vice-Président, répond à la doctrine du Syndicat sur "le financement des extensions de réseaux",

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention d'offre de concours qui sera conclue avec la commune de Verrières ;
- D'accepter la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement, rue de Provence sur la commune de Verrières.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 25/03/2024
Qualité : Adjoint au Président du Syndicat S2LO - Président

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 12 mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°08

**Objet : Accords cadres pour réaliser des essais préalables à la réception
des chantiers**

Budget eau et budget assainissement

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Le Président informe les membres du Bureau que des essais préalables à la réception des travaux de pose de réseaux d'eau potable et d'assainissement sont nécessaires.

Ces essais consistent :

- Pour la pose de réseaux d'eau potable en la réalisation d'essais de compactage des tranchées,
- Pour la pose de réseaux d'assainissement en la réalisation par un organisme certifié Cofrac :
 - d'essais de compactage des tranchées,
 - d'essais d'étanchéité des ouvrages,
 - d'inspections télévisées des réseaux.

Le montant des prestations liées aux essais sont imputés directement sur les diverses opérations des comités locaux. Ces prestations seront scindées en deux lots :

- Lot 1 — Essais préalables à la réception pour les réseaux d'eau potable,
- Lot 2 — Essais préalables à la réception pour les réseaux d'eaux usées.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire. Des bons de commandes seront émis au fur et à mesure des besoins et imputés directement sur l'opération concernée. Les estimations des opérations souhaitées par les comités locaux intègrent la réalisation de ces essais préalables à la réception.

La consultation se décompose en 2 lots :

Prestations	Nombre attributaire	Montant minimum € HT/an	Montant maximum € HT/an	Durée
Lot 1 — Essais préalables à la réception pour les réseaux d'eau potable	1	Sans	50 000	1 an reconductible 3 fois
Lot 2 — Essais préalables à la réception pour les réseaux d'eaux usées	1	Sans	100 000	1 an reconductible 3 fois

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation de ces deux marchés,
- de valider le lancement d'une consultation, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, qui aboutira à la passation de deux accords-cadres mono-attributaires à bons de commande, en application de l'article R. 2124-2 du code de la commande publique,
- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres à bons de commande à intervenir, leurs éventuels avenants et toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à ces opérations.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 25/03/2024
Qualité : Adjoint au Président du Bureau - Président

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°09

**Objet : Travaux de réhabilitation d'ouvrages assainissement
Budget assainissement 2023-2024**

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)



Le Président informe les membres du Bureau :

- que le syndicat possède environ 700 postes de relèvement ou de refoulement sur ses systèmes d'assainissement,
- que la réception et le pompage des eaux usées peuvent générer au fil du temps une dégradation du génie civil et de l'hydraulique de ces ouvrages de pompage,
- qu'il convient par conséquent de renouveler intégralement certains ouvrages ou à minima de changer et adapter l'hydraulique des autres,
- que la consultation relative à la réhabilitation des postes et équipements de 2023 a été infructueuse et qu'il convient de la relancer,
- que les projets de réhabilitation pour 2024 concernent 12 ouvrages d'assainissement.

Il est proposé la réalisation d'une consultation sur une partie des ouvrages listés ci-après dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2023 (320 000 € HT) et 2024 (485 000 € HT) soit un montant total de 805 000 € HT.

Les autres ouvrages feront l'objet d'une nouvelle consultation en 2024 si des crédits s'avéraient disponibles ou à défaut en 2025.

Le Président précise que les crédits ont été validés et votés par le Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement du budget assainissement, lors de la séance du 7 février 2024.

Année du programme	Comité local	Commune	Intitulé
2023 *	CL VALLÉES DU CLAIN	MARÇAY	CL VALLÉES DU CLAIN - PROG 2023 - Marçay - TTP H2S
2023 *	CL CHÂTELLERAULT NAINTRÉ	CHÂTELLERAULT	CL CHÂTELLERAULT - PROG 2023 - Réhabilitation du PR Targé
2023	CL HAUT POITOU EST	VOUILLÉ	HPE - PROG 2023 - Vouillé - Réhab PR Super U
2023 *	CL GP SUD OUEST	LUSIGNAN	CL GP SUD OUEST - PROG 2023 - Lusignan - réhabilitation PR camping
2023 *	CL BOISSE DESTILLES	MAUPREVOIR	BOISSE DESTILLES - PROG 2023 - Mauprévoir STEP - Noue infiltration
2023 *	CL LATHUS MONTMORILLON JOUHET	MOULISMES	CL LATHUS - PROG 2023 - Moulismes Réhabilitation lagune Bourg

2024 *	CL GP SUD OUEST	JAZENEUIL	CL GP SUD OUEST - PROG 2024 - JAZENEUIL - Step canal de mesure ou débitmètre
2024 *	CL VALLÉES DU CLAIN	ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	CL VALLÉES DU CLAIN - PROG 2024-ROCHES PREMARIES - Rehab Prétraitement et PR Raboué
2024 *	CL VALLÉES DU CLAIN	NOUAILLÉ-MAUPERTUIS	CL VALLÉES DU CLAIN - PROG 2024 - NOUAILLÉ - Réhabilitation PR Souvenir
2024 *	CL VALLÉES DU CLAIN	SMARVES	CL VALLÉES DU CLAIN - PROG 2024 - SMARVES - PR Moulin
2024	CL CHANTEMERLE	VALENCE EN POITOU	CL CHANTEMERLE - PROG 2024 - Valence en Poitou - réhabilitation PR ZI Tranchis + PR Temple
2024 *	CL VALLÉES DU CLAIN	NOUAILLE-MAUPERTUIS	CL VALLÉES DU CLAIN - PROG 2024 - NOUAILLÉ - TRAVAUX STEP
2024	CL BAS LOUDUNAIS	MARTAIZÉ	BAS LOUDUNAIS - PROG 2024 - Martaisé Rehab PR de la Mairie
2024	CL BAS LOUDUNAIS	MONCONTOUR	BAS LOUDUNAIS - PROG 2024 - Moncontour Rehab PR Camping
2024	CL HAUT POITOU OUEST	CHAMPIGNY LE ROCHEREAU	CL HPO - PROG 2024 - CHAMPIGNY - PR Champs doret
2024	CL VALLÉES DU CLAIN	FLEURÉ	CL VALLÉES DU CLAIN - PROG 2024 - Fleuré - Réhabilitation PR Epine
2024	CL VAUX SUR VIENNE	CERNAY	CL VAUX - PROG 2024 - Cernay - Rehab PR route de Savigny
2024	CL GRAND POITIERS EST	CHAUVIGNY	CL GRAND POITIERS EST - PROG 2024 - Chauvigny - réhab PR - Malraux - Villeneuve

* Première consultation

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux d'assainissement de réhabilitation susvisés ;
- de prendre acte du lancement de consultations en procédure adaptée, qui aboutira à la passation des marchés de travaux, au sens des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 25/03/2024
Qualité : Adjoint au Préfet chargé de l'urbanisme - Président

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°10

**Objet : Accord cadre pour la réalisation des inspections télévisées des réseaux
d'assainissement en service
Budget assainissement**

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Le Président informe les membres du Bureau que :

- le linéaire des réseaux d'assainissement géré par le Syndicat est estimé à 2 500 km pour près de 400 systèmes,
- l'inspection télévisée des réseaux d'assainissement est l'une des bases de la gestion patrimoniale et l'une des composantes des études de diagnostics des systèmes,
- l'inspection télévisée est également un préalable aux opérations de réfection des voiries ou de travaux d'effacement de réseaux secs, ceci en amont de la programmation des opérations de renouvellement ou de réhabilitation,
- les résultats des inspections télévisées sont intégrées à notre système d'information géographique,

Afin :

- d'améliorer notre gestion patrimoniale et par conséquent d'accentuer quelque peu les inspections de nos réseaux, y compris l'hydrocurage préalable des tronçons,
- de répondre au mieux et dans un intérêt partagé aux attentes des collectivités et opérateurs de voirie et réseaux en amont de leurs projets,
- d'homogénéiser les hydrocurages et inspections télévisées associées dans le cadre du respect des règles de la commande publique,
- de compléter nos moyens techniques et humains.

Il est proposé de lancer une consultation pour conclure un accord-cadre avec un attributaire. Des bons de commandes seront émis au fur et à mesure des besoins et imputés directement sur les opérations de chaque comité local dans le cadre des études de diagnostic. En effet, les hydrocurages et inspections télévisées réalisés dans le cadre des études de diagnostic restent aujourd'hui subventionnables à hauteur d'environ 60%.

Les caractéristiques de l'accord cadre seraient les suivantes :

Prestations	Nombre attributaire	Montant minimum € HT/an	Montant maximum € HT/an	Durée
Inspections télévisées des réseaux d'assainissement existants	1	Sans	100 000	1 an reconductible 3 fois

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation d'inspections télévisées des réseaux d'assainissement,
- de prendre acte du lancement d'une consultation, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, qui aboutira à la passation d'un accord cadre à bons de commandes mono-attributaire, en application de l'article R. 2124-2 du code de la commande publique,
- d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre à bons de commandes à intervenir et ses éventuels avenants ainsi que toute décision se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à ces opérations.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 25/03/2024
Qualité : Adjoint au Président du Bureau - Président

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°11

**Objet : Travaux de réhabilitation de petites stations d'épuration - budget 2023
Budget assainissement**

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Le Président informe les membres du Bureau des travaux de réhabilitation de 4 stations d'épuration de petites capacités prévus au niveau des communes suivantes :

Commune	Lieux-dits	Capacité EH*	Type
FLEURÉ	Le Guillé	100	Filière filtre planté de roseaux 1 étage
MARÇAY	Moulin Garnier	60	Filtre de culture fixé sur conduites drainantes
SAINT LAURENT DE JOURDES	La Ferbouchère	75	Filière filtre coco
HAIMS	Les Georgets	35	Filière filtre coco

*EH : équivalent habitant

La maîtrise d'œuvre de ces opérations est réalisée par le bureau d'étude BRG Ingénierie.

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté aux comités locaux pour l'année 2023.

Le montant total de ces opérations est le suivant :

Montant travaux (€.H.T.)	Maîtrise d'oeuvre externalisée BRG INGENIERIE (€.H.T.)	Total (€.H.T.)
500 000	47 575	547 575

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux d'assainissement de réhabilitation susvisés ;
- de prendre acte du lancement de consultations en procédure adaptée, qui aboutira à la passation des marchés de travaux, au sens des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique ;

- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 25/03/2024
Qualité : Actuel Président du conseil d'administration - Président

Le Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°12

**Objet : Réhabilitation de stations de type lagunage naturel - programme 2024
Budget Assainissement**

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Le Président informe les membres du Bureau du projet de réhabilitation des stations de type lagunage naturel suivantes :

Année	Comité local	Commune	Opération
2023	CL LA BUSSIÈRE ST SAVIN	LA BUSSIÈRE *	CL LA BUSSIÈRE ST SAVIN - PROG 2023 - La Bussière - Réhabilitation lagune
2024	CL GRAND POITIERS EST	TERCÉ *	CL GRAND POITIERS EST - PROG 2024 - TERCÉ - Réhabilitation Lagunage et saulaie
2024	CL GRAND POITIERS EST	BONNES *	CL GRAND POITIERS EST - PROG 2024 - BONNES - Réhabilitation lagune Les Barbalières
2024	CL BOISSE DESTILLES	AVAILLES LIMOUZINE *	BOISSE DESTILLES - PROG 2024- AVAILLES LIMOUZINE- STEP A2+ réhabilitations bâches + réseau Cité sous le Parc et gare (ECP)
2024	CL VIENNE OZON	BONNEUIL-MATOURS	CL VIENNE OZON - PROG 2024- Bonneuil Matours - Réhabilitation géomembrane COTE ECLU
2024	CL VAUX SUR VIENNE	OUZILLY *	CL VAUX - PROG 2024 - OUZILLY - Réhabilitation STEP

* Première consultation

Ces investissements sont inscrits au programme 2023 et 2024 des différents comités locaux pour un montant total de 1 080 000 € HT.

Il est proposé la réalisation d'une consultation sur une partie des ouvrages listés ci-dessus dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2023 et 2024. Les autres ouvrages feront l'objet d'une nouvelle consultation en 2024 si des crédits s'avéraient disponibles ou à défaut en 2025.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'accepter la réalisation des travaux d'assainissement pour un montant de 1 080 000 € HT ;
- De lancer pour la réalisation de ces travaux, une consultation en procédure adaptée, qui aboutira à la passation de marchés de travaux, conformément à l'article R2123-1 1° du code de la commande publique ;
- De l'autoriser à signer les marchés de travaux, ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
 Date de signature : 25/03/2024
 Qualité : Adjoint au Président du Comité local de l'Agglo - Président

Le Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°13

Objet : Travaux des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur la commune d'Availles-Limouzine
Budget eau et assainissement

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Le Président informe les membres du Bureau qu'un schéma directeur assainissement a été réalisé en 2022.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement du bourg de la commune et suite aux conclusions dudit schéma (réduction du volume d'eau claire parasite), il s'avère nécessaire de procéder à la réhabilitation en tranchée des réseaux d'assainissement unitaire, notamment au niveau de :

- la rue de la Gare / Impasse du 8 Mai 1945
- la rue du commerce
- la cité "Sous le parc"

Parallèlement à ces travaux, le réseau d'eau potable sera renouvelé rue de la Gare / impasse du 8 Mai 1945 dans la cité "Sous le parc".

Compte tenu du bon état du réseau existant rue du Commerce ce dernier ne fera pas l'objet de travaux.

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté aux comités locaux pour l'année 2024.

Le projet estimé à 436 000 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux assainissement	285 000
Travaux eau potable	130 000
Maîtrise d'oeuvre Eaux de Vienne "Assainissement"	14 800
Maîtrise d'oeuvre Eaux de Vienne "Eau Potable"	6 800
Total	436 600

Le plan de financement pour les travaux d'assainissement pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne 40 % (ZRR)
- Département de la Vienne 15 %
- Eaux de Vienne - Siveer 45 %

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'accepter la réalisation des travaux tels que définis ci-dessus,
- De lancer, pour la réalisation de ces travaux, une consultation, selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique,

- De l'autoriser à signer le marché de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 26/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire - Président

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°14

**Objet : Travaux des réseaux d'eau et d'assainissement avenue W. Churchill à Montmorillon
Budget eau et assainissement**

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Le Président informe les membres du Bureau des travaux d'eau et d'assainissement sur la commune de Montmorillon.

La réalisation de ces derniers fait suite au schéma directeur assainissement de 2017.

Il existe sur le réseau d'assainissement un passage en siphon en extrémité Nord qui présente des signes de colmatage. Le projet consiste à supprimer ce dernier, qui collecte une majeure partie des effluents de la rive droite de la commune, afin d'assurer une continuité de la collecte et donc du traitement. De plus, une partie du réseau d'assainissement situé en aval d'un refoulement est totalement corrodée et nécessite un renouvellement rapide.

En parallèle des travaux d'assainissement rue Winston Churchill, il est proposé le renouvellement de la canalisation d'eau potable sur un linéaire de 625 ml y compris la reprise des branchements.

La réalisation de la maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée en 2023 au bureau d'étude BRG Ingénierie.

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté aux comités locaux pour l'année 2024.

Le projet estimé à 1 411 690,00 € HT (phase AVP), se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux assainissement	1 000 000
Travaux eau potable	340 000
Maîtrise d'oeuvre BRG (taux 5.35 %)	71 690
Total	1 411 690

Le plan de financement pour les travaux d'assainissement pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne 40 % (ZRR)
- Département de la Vienne 15 %
- Eaux de Vienne 45 %

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'accepter la réalisation des travaux de réhabilitation tels que définis ci-dessus,
- De solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- De lancer, pour la réalisation de ces travaux, une ou plusieurs consultations, selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique,



- De l'autoriser à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 25/03/2024
Qualité : Adjoint au Président du Conseil d'Administration - Président

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°15

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de St Pierre de Maillé et Eaux de Vienne pour l'exécution de travaux Rue de Varennes à Saint Pierre de Maillé Budget eau et assainissement

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Le Président informe les membres du Bureau que la commune de Saint Pierre de Maillé va procéder à l'aménagement de la voirie et réaliser des travaux de génie civil sur les réseaux télécommunication et d'éclairage public, rue de Varennes.

Sur cette emprise, le réseau d'eau potable et les branchements sont vétustes et doivent être renouvelés ainsi qu'une reprise partielle du réseau d'assainissement de type unitaire.

Afin de mutualiser les coûts d'ouverture de tranchée et retenir un opérateur commun pour la rénovation des réseaux humides et de génie civil des réseaux, il serait opportun de prévoir un groupement de commandes pour la réalisation concomitante de ces travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'assainissement, étant entendu que la commune de Saint Pierre de Maillé en sera le coordonnateur.

La commune de Saint Pierre de Maillé, coordonnateur du groupement, lancera une consultation aboutissant à la passation de deux marchés de travaux comprenant :

- ❖ Les travaux d'eau potable et les travaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage Eaux de Vienne – Siveer.
- ❖ Les travaux d'aménagement de voirie et les travaux de génie civil sur les réseaux de télécommunication et d'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage Commune de Saint Pierre de Maillé.

Ces travaux sont inscrits aux budgets de l'année 2024. La décomposition financière est la suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux eau potable	52 000
Travaux d'assainissement	15 000
Maîtrise d'œuvre externe « IPA Vrd »	5 000
Divers (SPS, compactage, etc...)	8 000
TOTAL	80 000

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'accepter la réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et de réhabilitation du réseau d'assainissement Rue de Varennes à Saint Pierre de Maillé pour un montant de 80 000 € HT ;
- De donner tout pouvoir au Président pour négocier le contenu de la convention de groupement de commandes relative à la réalisation des travaux Rue des Varennes et pour la signer ;
- De désigner Monsieur Alain Guillon, membre titulaire et Monsieur Bernard Héneau, membre suppléant de la Commission d'Appel d'offres du groupement de commandes des travaux Rue des Varennes à Saint Pierre de Maillé ;

- De lancer pour les travaux Rue de Varennes, une consultation en procédure adaptée laquelle aboutira à la passation d'un marché de travaux, conformément à l'article R2123-1 1° du code de la commande publique ;
- De l'autoriser à signer le marché de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'assainissement rue de Varennes à Saint Pierre de Maillé et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 26/03/2024
Qualité : Adjoint au Président du Conseil Municipal - Président

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 12 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°16

**Objet : Programme de recherche en eau sur la commune de Naintré dans le cadre du projet de la
Manufacture d'Eau
Budget eau**

Date de la convocation : 06/03/2024
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 20
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3
Nombre de droits de vote : 23 (92%)
Secrétaire de séance : Jacques Sabourin

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (20) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre JAGER a Bernard HENEAU
Frédy POIRIER à Nicolas REVEILLAULT
Claude SERGENT à Edouard RENAUD

Absents excusés (2) :

Monsieur Joël DORET, Monsieur Gilles MORISSEAU

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Louise PEINTUREAU, Sylviane BEAUVAIS (en visio)

Le Président informe les membres du Bureau du projet de recherche en eau sur le secteur de Naintré afin de poursuivre la diversification de l'alimentation en eau potable du bassin de population de Grand Châtellerault, dans le cadre du projet de la Manufacture d'Eau.

Les travaux proposés concernent la réalisation de 2 forages de reconnaissance de l'aquifère des Jurassiques moyen et supérieur.

Ces forages seront situés sous réserve de l'accord de la commune :

- site n°1 : sur la parcelle CR 6 située rue du Bois Granger, sur la commune de Naintré et appartenant à la commune de Naintré ;
- site n°2 : sur la parcelle AS 137 au lieu-dit Nerpuy, sur la commune de Naintré, en cours d'acquisition par la commune de Naintré ;

Ces travaux s'inscrivent dans le programme des investissements au titre de l'année 2024. Ces travaux ont été présentés en Commission d'élus Grands Projets en 2023 pour la mission de maîtrise d'œuvre réalisée par la société TERRAQUA pour la recherche en eau, ainsi que le 06 février 2024 concernant l'avancée de cette mission. Les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Comité syndical d'Eaux de Vienne, à la section d'investissement du budget eau potable, lors de la séance du 7 février 2024.

La réalisation de ces 2 forages de reconnaissance est estimée à 330 000 € HT.

Compte-tenu de l'importance des nouveaux forages pour le projet Manufacture d'Eau et le dimensionnement de la part traitement d'eau de forage de l'usine en cours de conception, la consultation a été lancée le 16 février 2024 pour envisager un début des travaux en mai 2024 selon le planning ci-dessous.

Le planning prévisionnel de la consultation des entreprises de forages est le suivant :

- Du 16 février au 29 mars 2024 : Consultation des entreprises (6 semaines),
- 12 mars 2024 : Proposition de délibération en bureau
- 15 avril 2024: CAO
- 29 avril 2024 : Notification du marché
- Démarrage à suivre après DICT (15 jours)

Si la recherche en eau devait être couronnée de succès sur le secteur de Nerpuy, il conviendra que les travaux de transformation du forage de reconnaissance en forage d'exploitation soient terminés au plus tard fin septembre 2025. Un projet photovoltaïque porté par Sergies sur la parcelle de Nerpuy serait engagé immédiatement après.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de recherche en eau potable décrits ci-dessus pour un montant maximum de 330 000 € HT ;
- de prendre acte du lancement d'une consultation selon une procédure en appel d'offres ouvert, qui aboutira à la passation d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire, en application des articles R 2124-1 et R 2124-2 du code de la commande publique.

- de l'autoriser à signer le marché à intervenir et ses éventuelles modifications ultérieures ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Signé électroniquement par : Philippe PATEY
Date de signature : 25/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire, Maire Adjoint - Président

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture